

Cotonou le 29 mai 2006

Présentée par **P. Augustin Omar ZONGO**
DECF/MAHRH

CONTEXTE

Les secteurs de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques constituent le moteur de la croissance économique du Burkina Faso. Ils produisent l'essentiel des denrées alimentaires consommées et des matières premières pour l'industrie. Ils constituent une importante source de revenus et d'emplois et contribuent pour plus de 40% du Produit Intérieur Brut.

Malgré les ressources relativement importantes et les efforts fournis par le Gouvernement, les produits issus des secteurs de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques ne sont pas encore en mesure de satisfaire la demande alimentaire de la population et encore moins d'assurer sa sécurité alimentaire. La pauvreté frappe toujours une bonne frange de la population, en témoigne l'enquête nationale sur les conditions de vie des ménages de 2003 qui révèle que plus de 52,3% de la population rurale vit en dessous du seuil absolu de pauvreté (estimée à 82.672FCFA par personne adulte/an) .

Certes, les influences climatiques ne sont pas étrangères à ces faibles performances; cependant, au vu des ressources existantes, l'objectif de sécurité alimentaire et d'une sensible amélioration du niveau de vie des populations reste du domaine du réalisable, à condition de développer une politique appropriée de développement des ressources humaines (agents et producteurs) compétentes, qui favorise la participation effective et responsable des producteurs agricoles à tous les niveaux de prise de décision, aux choix et à la mise en œuvre des actions de développement. Malheureusement le Burkina Faso à l'instar des autres pays francophones connaît depuis les années 80, une crise profonde de ses systèmes éducatifs agricoles.

Le présent exposé portera sur :

- Un bref rappel historique des formations agricoles au Burkina Faso;
- Les enjeux de la formation agricole et rurale;
- Le diagnostic des systèmes de formation agricole;
- L'élaboration de la Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale (SNFAR).

I BREF RAPPEL HISTORIQUE DES FORMATIONS AGRICOLES

➤ Dès l'indépendance en 1960, l'appareil éducatif agricole a été mis en place sous

forme de "centres de formation" visant à l'apprentissage d'une agriculture moderne à travers la maîtrise de la culture attelée, du maraîchage, du petit élevage (Centre d'apprentissage de Saria). L'accent était mis sur des formations techniques longues, diplômantes, orientées vers l'appui aux grands projets de développement agricole. Ce choix avait pour objectif de fournir les personnels nécessaires pour la mise en place tant de l'appareil d'Etat que des structures d'encadrement des principales cultures de rente.

Cette mission a été bien remplie car les principaux acteurs de la politique agricole du pays sont les produits de ces systèmes.

La décennie des années soixante-dix correspond à l'apogée de ce dispositif : les centres débitent à flots des diplômés immédiatement repris par une fonction publique manquant de personnel qualifié, les sociétés de développement se multiplient et élargissent leurs aires d'interventions et (ou) leurs champs d'activités. Il faut attendre les premières années de la décennie 90 pour réaliser que le binôme "diplôme agricole-emploi administratif" n'est plus possible.

- La formation professionnelle des producteurs était confiée à des sociétés d'intervention étrangères tels que :

la Société d'Assistance Technique et de Coopération (SATEC),

le Bureau pour le Développement de la Production Agricole (BDPA),

la Compagnie Française pour le Développement des Fibres et Textiles (CFDT),

Le Système de l'Education Rurale, instauré en 1961 avait pour objectif la formation des jeunes ruraux. Malheureusement, la plupart des candidats à cette formation recherchaient d'abord l'accès à une connaissance susceptible de leur permettre d'échapper à leur condition et si possible de quitter le métier d'agriculteur ou d'éleveur.

Après l'évaluation du système de l'éducation rurale, le Système de Formation des Jeunes Agriculteurs (FJA) a été mis en place en 1974 dans le but de former à la pratique professionnelle des jeunes agriculteurs de 14 à 18 ans afin qu'ils soient capables :

- d'identifier et valoriser les ressources de leur milieu ;
- de conduire et de gérer efficacement leurs exploitations et activités ;

Tout en appréciant positivement les acquis du système FJA, force est de constater que des insuffisances et des dysfonctionnements notoires, renforcés par l'absence de financement ont conduit à une crise du système provoquant la fermeture des 689 centres construits dont 400 en dur.

L'une des stratégies déployées dans le renforcement des capacités des jeunes ruraux dans la conduite des activités agricoles était l'ouverture des centres de promotion rurale (CPR).

Créés dans des contextes différents, ces CPR de dimension régionale avaient pour mission le renforcement des acquis et la spécialisation dans le domaine agricole.

De nos jours, ces centres au nombre de huit (8), ont pour vocation de former des jeunes ruraux aux métiers d'agriculteur, de pisciculteur, d'éleveur et d'artisan en vue de les rendre plus opérationnels dans leur milieu.

L'effectif de chaque centre est d'environ 100 stagiaires dont 50% de filles. Mais actuellement compte des difficultés budgétaires, il est recruté en moyenne 20 stagiaires par centre tous les deux ans. Les 3 qui viennent d'être construits par la BAD sont en veilleuse, faute de moyens de fonctionnement.

II LES ENJEUX DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE A COURT ET MOYEN TERME

Quelle que soit la conjoncture économique ou politique, l'avenir du secteur agricole est et sera de plus en plus lourdement marqué par les croissances démographiques et urbaines. Quelques chiffres mettent en évidence cette situation.

En 1930 la population était de 2.800000, en 1960 : 4.460.000, elle est estimée en 2005 à 12.533.811.

Les conséquences des évolutions de la population burkinabè sont multiples et génèrent de multiples enjeux pour le pays en général et son secteur agricole en particulier.

Sept enjeux paraissent essentiels pour poser la question du rôle des formations agricoles dans leur résolution.

Premier enjeu : la productivité des sols

Avec l'augmentation des densités rurales, les jachères naturelles de longue durée, base traditionnelle de la gestion de la fertilité des sols ne sont plus adaptés. Elles ne permettent plus la reconstitution des ressources naturelles dont la fertilité. Ce qui pose la question de l'augmentation durable de la productivité des sols. Comment produire durablement plus par unité de surface agricole utile?

Deuxième enjeu : la productivité du travail agricole

La croissance urbaine génère une évolution du ratio urbain/rural Il se présente de la manière suivante :

Année	Ratio urbain/Rural
1930	1/49
1960	1/43,3
1990	1/5,6
2005	1/5,3
2020	1/4,8

Source : Rapport de mission (PIERRE DEBOUVRY)

Pour maintenir le niveau actuel d'autosuffisance alimentaire chaque producteur devrait donc dégager, pour chaque urbain un surplus alimentaire croissant, ce qui implique obligatoirement une augmentation rapide de la productivité du travail (produire plus par unité de travail/homme).

L'urbanisation accélérée, la stagnation de l'agriculture et la mondialisation des échanges se traduisent par une forte poussée des importations céréalières.

Troisième enjeu : la productivité du capital en agriculture

L'augmentation des productivités du sol et du travail au niveau de chaque exploitation suppose un appel accru à l'outillage et au machinisme, à des matériels végétal et animal plus performants, et aux intrants, impliquant un recours au capital.

La productivité du capital en agriculture pose la question de la capacité des producteurs à défendre leurs intérêts au travers de leurs organisations professionnelles émergentes.

Quatrième enjeu : la maîtrise de la gestion de l'espace rural

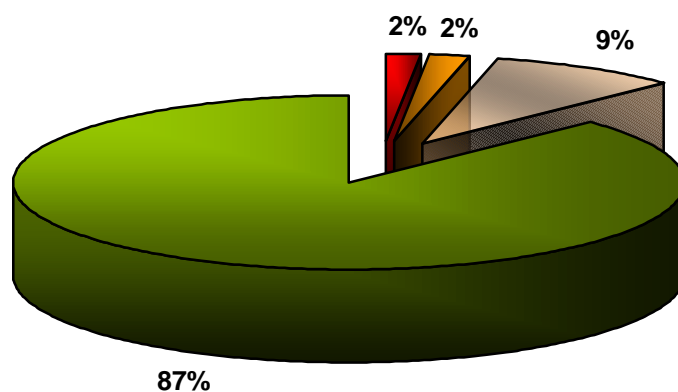
La non reconstitution de la flore et de la faune par le raccourcissement des temps de jachère entraîne également des phénomènes érosifs et un appauvrissement général de la biodiversité. L'espace jadis géré collectivement, s'est parcellisé et privatisé. La terre devient ainsi un bien marchand. Cette évolution pose la question de la sécurité foncière des producteurs/trices (droit d'usage, accès difficile à la propriété surtout pour les jeunes et les femmes). Ceci a amené le Burkina à entreprendre l'élaboration d'une nouvelle législation en la matière, où la profession participe activement.

Cinquième enjeu : l'insertion professionnelle des nouvelles générations

Directement liée à la forte poussée démographique de ces quarante dernières années, la forte proportion des jeunes induit la question de leur insertion professionnelle.

Le secteur informel rural représente la très grande majorité des emplois et auto emplois (87%). Il constitue et constituera pour longtemps encore le principal secteur d'insertion professionnelle des nouvelles générations qui trouveront, par ailleurs de moins en moins de débouchés dans les pays voisins confrontés aux mêmes difficultés.

Burkina Faso :
Répartition des emplois et auto emplois
par secteur d'activités (en %)



■ Formel public ■ Formel privé ■ Informel urbain ■ Informel rural

Sixième enjeu : l'accès aux marchés internationaux

Une partie importante de l'économie agricole est largement insérée dans les échanges internationaux, celle des cultures de rente. Or "le marché mondial ne fonctionne pas de façon libérale loyale"* en raison des restrictions d'accès aux marchés des pays développés (barrière tarifaire) et de la subvention par ces derniers des exportations de leurs produits agricoles et alimentaires. L'augmentation constante des importations alimentaires, notamment céréalières concurrence dangereusement les produits locaux. En 1960/61 le pays a importé 9366T contre 239426T en 2000/02.

Il est important que la profession participe à l'élaboration de ces stratégies d'importation et au contrôle des quantités effectivement importées.

* Haut Conseil de la Coopération Internationale."Les priorités de la coopération pour l'Afrique subsaharienne et le NEPAD", Rapport, avril 2002.

Septième enjeu : la maîtrise de nouvelles fonctions assurées jadis par l'Etat

Suite au désengagement de l'Etat, certaines fonctions ne sont plus, ou mal assurées (distribution d'intrants, commercialisation, formation continue...). Le secteur privé, trop faible ou peu organisé, ne les a pas investis.

A ces enjeux fondamentaux, **se pose la question de la capacité des chefs d'exploitation, et de leurs OPA à conduire de telles mutations en un délai très court(une trentaine d'années environ)**. Il leur faut nécessairement un apport de connaissances complémentaires pour leur permettre, de suivre le rythme imposé par les évolutions en cours.

III DIAGNOSTIC DES SYSTEMES DE FORMATION AGRICOLE ET RURALE

3.1 L'OFFRE DE FORMATION

3.1.1 Le dispositif diplômant des formations agricoles

Le dispositif public est constitué de 16 établissements placés sous la tutelle de cinq ministères différents.

A l'instar des autres dispositifs de formation agricole diplômants de la sous-région, l'appareil burkinabè connaît une grave crise liée à la conjoncture des années 85-95 ayant entraîné le gel des recrutements.

Les structures de formation

- Les Lycées techniques agricoles (Nanoro, Bingo)
- Les institutions de formation supérieure (Le Groupe des Ecoles EIER-ETSHER, L'Institut du Développement Rural de Bobo-Dioulasso (IDR).
- Les établissements de formation technique et professionnelle agricole tels que :
 - Le Centre Agricole Polyvalent de Matourkou (CAP/M),
 - Les Centres de Formation des Formateurs d'Agriculteurs de Kamboincé et Farakoba (CFFA).
 - L'Ecole des Eaux et Forêts de Dinderesso,
 - L'Ecole Nationale d'Elevage.

Les faiblesses

- Le manque de formation pédagogique des enseignants
- Le déséquilibre entre aspects pratiques et aspects théoriques
- L'absence de la formation continue
- L'insuffisance de moyens d'intervention
- L'inadaptation entre l'offre de formation et les besoins de qualification
- Le gel des recrutements
- L'insuffisance, voire même le manque de suivi
- L'absence de politique nationale de formation pour le secteur agricole
- Le coût élevé de la formation.

3.1.2 Les autres formes de formation

De nos jours, les systèmes de formation déployés à l'endroit des producteurs sont :

- le système de Formation des Jeunes Agriculteurs dans huit (8) Centres de Promotion Rurale (CPR)
- le système de Vulgarisation Agricole(Appui conseil)

- l'ensemble constitué de toutes les initiatives en faveur des jeunes (projet fixation des jeunes dans leurs terroirs, projet 1000 jeunes filles au Sourou...).

En marge de ces systèmes, de nouveaux acteurs de la formation des producteurs sont apparus, ONG, OPA, Organismes Privés (CESAO, INADES FORMATION, GRAAP, IPD/AOS, Maison Familiale Rurale, Centre de Formation Agricole et Artisanale de Tangaye, etc), mettant en œuvre de nouveaux dispositifs de formation caractérisés par leur insertion dans le milieu local.

3.2 LES BESOINS DE FORMATION AGRICOLE

Les besoins de formation agricole sont importants et permanents. Sont intéressés :

- Les exploitants/tes
- Les organisations professionnelles agricoles,
- Le secteur public et privé.

Selon les projections faites par l'INSD à partir des données du recensement de 1996, le nombre de ruraux serait aujourd'hui de 9 923 607. Plus de 80% de cette population n'a eu accès à aucune éducation formelle.

Il est nécessaire de prendre en compte la grande diversité des publics à former à savoir :

- Les producteurs/trices de base en nombre suffisant afin qu'ils aient un impact sur l'ensemble de la profession. La notion de << **masse critique**>> est incontournable si l'on veut éviter de tomber dans des flux insuffisants ou excessifs.
- Les ingénieurs et techniciens capables d'une part de répondre aux besoins de la recherche, de l'administration, des appareils de vulgarisation et de formation, des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA), des entreprises d'aval et d'amont et d'autre part de créer eux mêmes des entreprises.

Le développement durable des OPA requiert également :

- Des producteurs/trices capables d'exercer valablement les fonctions pour lesquelles ils/elles ont été élu (e)s,
- Des producteurs/trices capables de contrôler les élu (e)s et de les remplacer éventuellement selon les procédures prévues,

Dans le cadre d'une réflexion sur l'élaboration d'une politique nationale de développement du capital humain du secteur agricole, il est incontournable de se tourner vers les jeunes générations de ruraux qui constitueront une bonne partie des exploitants de demain et qui sont appelées à relever les enjeux identifiés.

La question n'est pas de former annuellement quelques centaines « *d'agriculteurs modernes* » mais de réfléchir sur quel type de dispositifs à mettre en place pour la préparation et l'adaptation du capital humain nécessaire au développement des 1300000 exploitations agricoles du Burkina.

Selon le rapport de 1998 de la Banque Mondiale sur la couverture du système éducatif par rapport à la population scolarisable, on observe que sur 100 enfants d'une cohorte, seuls 40,7 ont accès au CP1, 24,5 arrivent à la fin de l'enseignement primaire (CM2) Par la suite, 12,6 accèdent au collège et 7,4 terminent le premier cycle du secondaire. Moins de 5 accèdent au lycée et seulement 2 atteignent la

classe de terminale, 1,2 obtient le BAC. On constate ainsi une forte déperdition du système.

Toute politique de formations professionnelles agricoles devra se caler par rapport aux performances du système d'enseignement général. Il faut être réaliste, les jeunes qui réussissent dans leurs études n'aspirent pas à devenir <<paysan>> comme leurs parents. Cette réalité ne peut être ignorée, il est inutile de se leurrer sur les vertus et charme de la vie paysanne et de concevoir des installations à grand prix de diplômés. Ils cherchent le plus souvent, par le biais de l'équivalence des diplômes, à intégrer ensuite des formations plus élevées ou des postes salariés.

Ce constat est d'autant plus alarmant que la plupart des formations, visant officiellement à former des << producteurs modernes>> ont une très mauvaise efficacité externe.

La formation professionnelle post primaire est très peu développée, alors qu'à ce niveau les effectifs sont pléthoriques et qu'ils sont les agriculteurs/trices de demain.

3.3 LES DISPOSITIFS DE FORMATION AGRICOLE

La rapide revue de l'offre actuelle de formation et des besoins potentiels, met en évidence une profonde inadéquation de l'actuel dispositif de formation agricole face aux besoins énormes. Les systèmes apparaissent comme :

- **divisés**, (cinq ministères de tutelle),
- **cloisonnés** (pas de relations entre les établissements de niveaux différents),
- **incomplets**, (faiblesse des formations professionnelles des producteurs/trices),
- **isolés** par rapport à l'ensemble du dispositif éducatif (pas de prise en compte des données quantitatives du dispositif d'enseignement général en amont du dispositif d'enseignement agricole),
- **sans relation institutionnalisée avec la demande** (pas de dispositif de concertation entre l'offre et la demande des groupes d'acteurs),
- **dépourvus d'une vision commune** du développement du capital humain du secteur agricole. Les séquelles de la période de << mise en veilleuse>> sont encore perceptibles au niveau des formations techniques et surtout des formations post primaires. Ces dispositifs représentent **des coûts budgétaires très élevés**.
- **Fortement déséquilibrés** (l'analyse des ratios inter catégoriels de formés annuellement fait apparaître un très fort déséquilibre en faveur du supérieur. Pour un(1) diplômé du cycle supérieur, le système produit : **1.6** technicien supérieur ou équivalent (au lieu de **4**), **2** techniciens (au lieu de **8**), **0,32** jeunes producteurs (au lieu de **40 à 100**).

Ces ratios¹ sont certes toujours contestables par essence. Toutefois, ils ont le mérite de rappeler que pour concevoir un dispositif de formation de manière cohérente et équilibrée, il est nécessaire de l'envisager globalement, notamment en termes de ratios inter catégoriels.

Ces ratios ont été définis par R.ROWAT, expert conseil FAO de la division des ressources humaines, des institutions et de la réforme agraire, dans son étude « *Personnel qualifié et développement agricole et rural* » publiée en 1980 dans « *Etude FAO : Développement économique et social* » sous le numéro 10.

IV ELABORATION PARTICIPATIVE DE LA STRATEGIE NATIONALE DE FORMATION AGRICOLE ET RURALE (SNFAR)

La principale source d'orientation de la SNFAR est le Document de Stratégie de Développement Rural (SDR) à l'horizon 2015.

En effet, l'un des principes directeurs de la SDR repose sur le développement du Capital Humain. Il stipule entre autres <<qu'une attention accrue devra être accordée au renforcement des capacités des différents acteurs, en particulier celles des producteurs ruraux et de leurs organisations de base à travers l'alphabétisation fonctionnelle, la formation et l'appui/conseil>>. Il poursuit que le <<Système actuel de la formation professionnelle, basé sur les centres et écoles, ne permet pas de faire face à l'ampleur et à la diversité des besoins en qualification professionnelle. Pour remédier à cette situation de manque de pertinence et d'efficacité, le Gouvernement s'investit dans l'élaboration d'une nouvelle approche de la formation professionnelle qui permettra de former davantage de jeunes ruraux dans différentes spécialités>>.

L'élaboration de la politique nationale de la formation agricole et rurale, se fera de façon participative. Il s'agira d'impliquer tous les acteurs de développement du secteur rural dans la définition d'une vision partagée du rôle que la formation agricole devra jouer dans le processus de développement du pays et plus particulièrement dans la lutte contre la pauvreté. L'étude commanditée par la Banque Mondiale " appui à la mise en place d'une stratégie de formation agricole" et réalisée par Mr Pierre DEBOUVRY venait à point nommé.

L'élaboration de la SNFAR placée sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques aura comme dispositif de pilotage :

- Le **comité de pilotage** regroupant des représentants/tes de l'offre et de la demande de formation (dont la profession), des Ministères chargés du développement rural et des finances, des <<sages>> et présidé par le premier ministre ou une structure transversale reconnue de tous, tel que le Secrétariat Permanent Chargé des Politiques Sectorielles Agricoles (SP/CPSA).

- Le **secrétariat technique** assuré par la Direction des Ecoles et Centres de Formation travaillera sous la tutelle du comité de pilotage et se transformera ultérieurement en cellule de <<suivi-évaluation externe>> du dispositif national des formations agricoles.

- Le recrutement de six **consultants**

- L'organisation de cinq **ateliers régionaux** et un **atelier national**

- Un budget <<Ad hoc>> financé par un programme sectoriel national.

A la lumière du diagnostic présenté, la mise en œuvre de la SNFAR suppose:

- Un recentrage sur les producteurs/trices au travers des dispositifs de formation << *post primaire* >> capables de former rapidement une masse critique nécessaire à la transformation de la profession,
- Un rééquilibrage des flux des différentes catégories sur la base du recentrage précité,
- Une redéfinition des contenus d'enseignement prenant en compte l'exploitation agricole dans un environnement global et ses logiques d'évolution,
- Une régionalisation du dispositif pour faciliter son intégration dans le cadre des mesures de décentralisation,

CONCLUSION

Au regard de tout ce qui précède, les différents acteurs du secteur agricole doivent avoir à l'esprit cet adage burkinabè "**quand la rivière change de direction, le caïman doit en faire autant**".

Ainsi au vu des nombreuses mutations qu'a enregistré le secteur agricole, les sociétés rurales doivent elles aussi changées en se professionnalisant, c'est à dire passer de l'état de société paysanne à un corps d'exploitants agricoles organisés et avisés pour défendre et gérer leurs intérêts dans tous les domaines.

Le grand enjeu pour la formation agricole, dans les prochaines années, sera de préparer ce capital humain à la conduite de ce processus de modernisation/adaptation des exploitations en place et/ ou à créer.